

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 10

Artikel: L'avenir du commerce extérieur de la Suisse en particulier avec la France
Autor: Grenier, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment accrue en capital, puisqu'elle atteint maintenant environ 1.600 milliards de francs contre 450 milliards en 1938. Mais la charge des intérêts n'a pas suivi la même progression, puisque grâce à l'abondance monétaire nous avons vu que le taux était tombé très bas.

Le véritable dommage n'est pas celui-là. Il est dans la perte de substance de l'économie française, qui a été littéralement pillée par les autorités occupantes, pillée à la fois systématiquement et officiellement grâce au mécanisme, que nous vous avons exposé, de l'indemnité d'occupation et du clearing franco-allemand.

De plus, les bombardements alliés, au cours de ces quatre années et très spécialement pendant les trois ou quatre mois qui précédèrent le débarquement, et les batailles sur notre sol ont ravagé

nos villes, détruit des usines en grand nombre et complètement saccagé notre réseau et notre matériel de communications (chemins de fer, ponts, ports maritimes, canaux, etc...).

L'effort de restauration qui doit être entrepris est immense.

Notre monnaie reste saine puisque nous avons su en conserver le contrôle et que nous n'avons qu'une dette extérieure légère; mais notre équipement est terriblement endommagé.

Nous savons bien que la monnaie doit être au service de l'économie et que les banques et le monde financier doivent être dans cette tâche de reconstruction au service de la production.

Nous nous y efforcerons de tout notre cœur.

Jacques BERTHOUD.

L'AVENIR DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN PARTICULIER AVEC LA FRANCE

La Suisse est un pays pauvre en matières premières, mais riche en hommes, en laboratoires, en travail de qualité et en capitaux. Il appartient donc au commerce extérieur d'exporter les produits finis pour obtenir en échange les matières premières nécessaires à l'industrie et à l'alimentation. Cette activité occupe plus d'un quart de la population. C'est dire l'importance du commerce extérieur pour la Suisse, tant au point de vue matériel qu'à celui de la main-d'œuvre et du chômage.

Cependant, cette branche d'activité ne peut se développer qu'en période de calme et de liberté des échanges. Depuis septembre 1939, les événements lui ont porté des coups sensibles, restreignant considérablement son ampleur. Qu'il s'agisse des transports, de relations postales, de possibilités de voyager, du blocus ou du problème des paie-

ments, exportateurs et importateurs ont vu des difficultés toujours plus grandes limiter les courants d'échanges traditionnels. Les conséquences de cet état de choses n'ont toutefois pas été aussi graves pour l'économie suisse qu'on aurait pu le prévoir, grâce aux mesures prises par le Gouvernement. La mobilisation militaire et les transferts de main-d'œuvre dans les industries où elle était plus demandée ont permis d'éviter jusqu'à présent le chômage et ses répercussions sociales, si bien qu'en octobre 1944 l'indice du marché suisse du travail faisait figurer 4.075 places vacantes pour 5.174 demandes d'emploi. Le Gouvernement, les industriels, les cadres, les employés et les ouvriers prêtent cependant à ce problème la plus grande attention, car il serait susceptible, faute de mesures appropriées, de revêtir une extrême acuité.

Les relations avec la France depuis la libération

Il fallait s'attendre à ce que les événements militaires, qui ont abouti à la libération du territoire français, influencent les échanges franco-suisse. Ce n'est pas impunément que l'on détruit gares de triage, ponts, voies ferrées ou matériel roulant. Mais la pénurie de moyens de transport n'est pas seule en cause. Alors que certains économistes espéraient un retour rapide à la liberté des échanges, on a vu, au contraire, le contrôle du commerce extérieur demeurer serré; les questions de transport de marchandises, de communications ferroviaires et postales entre les deux pays sont restées critiques. Le rétablissement des échanges postaux par cartes et par lettres n'est intervenu qu'au milieu de décembre 1944, en suite de nombreuses démarches effectuées simultanément en France et en Suisse, notamment par la Direction Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, qui s'en est préoccupée dès le 29 août 1944. Les relations ferroviaires ont été aussi récemment améliorées, grâce à la mise en marche d'un train quotidien entre Paris et Berne par Les Verrières.

Cependant, il ne faut pas oublier que la France est en guerre. Comme le disait très justement M. Wladimir d'Ormesson dans « Figaro » du 20 décembre 1944 :

Nous ne méconnaissons certes pas l'importance des problèmes qu'appellent la réorganisation et l'amélioration de la vie sociale. Nous disons seulement — et nous le disons depuis quatre mois — qu'une chose domine tout : La guerre. Cette guerre qu'il faut gagner. Et gagner vite... Notre effort doit donc avant tout être un effort de guerre. Dans tous les domaines. Par tous les Français.

On comprend que ces circonstances, compliquées d'ailleurs par la dénonciation du traité de clearing franco-suisse, aient provoqué une forte baisse des importations et des exportations entre la France et la Suisse, qui sont tombées dans certains cas au-dessous du niveau de juillet 1940, considéré comme particulièrement bas.

Autarcie ou libre-échangeisme ?

Que nous réserve l'avenir ?

Deux facteurs entrent ici en ligne de compte : maintien ou suppression du régime autarcique et possibilité pour la Suisse, dans un régime éventuel de libre échange, de lutter victorieusement, tant au point de vue prix que qualité.

La première question est évidemment importante.

La Suisse n'a jamais été partisan d'un régime autarcique. Ce n'est que contrainte et forcée de vivre sur ses réserves et sur sa production qu'elle a, entre autres au moyen du plan « Wahlen » et de la récupération, tenté de parer aux défaillances de ses importations. Mais elle recherchera, comme elle l'a toujours fait, la possibilité de revenir à la liberté des échanges aussitôt que les circonstances le permettront, car c'est dans ce régime-là seulement qu'elle voit la solution des difficultés actuelles.

A ce point de vue, c'est avec un intérêt particulier que l'on a relevé en Suisse l'opinion de M. André Istel, Délégué de la France à la Conférence monétaire et financière des Nations Unies, aux Etats-Unis. Parlant à la Sorbonne le 21 octobre dernier, l'éminent économiste français s'exprimait en ces termes :

Les considérations d'efficacité doivent donc être un des éléments déterminants du choix entre l'importation et la production nationale. La France ne doit pas persister à produire chez elle ce qui peut être produit ailleurs plus efficacement; elle doit se consacrer, dans la mesure du possible, aux productions qui conviennent à ses ressources naturelles et aux dons de sa population...

... Entre les deux guerres, les nations ont agi comme des hommes qui insisteraient pour cuire chacun son propre pain et tisser chacun ses propres vêtements. Elles ont dépensé des trésors d'ingéniosité pour empêcher les progrès des moyens de transport de permettre aux marchandises de circuler et l'accroissement des moyens de production d'améliorer les conditions de vie (1).

Passant aux exemples pratiques, M. Istel ajoutait :

(1) André Istel : « L'or et le franc », pages 19 à 21.

La France est particulièrement bien placée, tant pour la spécialisation industrielle qu'agricole. Elle est exceptionnellement favorisée pour trois matières premières : le minerai de fer, la bauxite, l'énergie hydraulique; elle a la potasse d'Alsace et les phosphates de l'Afrique du Nord. Elle a un excellent climat. Elle a un sol fertile qui convient à des cultures variées. Il convient à celle du blé dans un certain nombre de régions, telles que le Nord, l'Aisne, la Brie, la Beauce. Mais si l'on assigne comme but à l'agriculture française de faire pousser du blé dans les montagnes, sur des champs d'un hectare inclinés à 45 degrés et de le couper à la faux, il faudra payer le blé très cher pour en rendre la culture rémunératrice. Si l'on voulait le faire pousser sur la Tour Eiffel, il faudrait le payer encore plus cher. Or, ce qui est grave dans la cherté du blé (il est deux fois plus cher en France qu'au Canada), ce n'est pas tant de rendre le pain cher — il y a tout de même une certaine relation, quoi qu'on en dise, entre le prix du blé et le prix du pain — que de mettre l'économie en porte-à-faux. Rien n'a été plus néfaste à la France d'avant-guerre que l'alliance du Parlement entre les représentants des industriels, qui votaient pour les tarifs agricoles élevés, et les représentants des agriculteurs qui votaient pour les barrières sur les produits industriels, le tout au détriment non seulement du public, mais de l'efficacité de la production.

... La France métropolitaine manque de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de nickel, de manganèse, de pétrole, de coton, de caoutchouc; elle n'a pas assez de charbon. Les deux tiers des importations d'avant-guerre étaient des matières premières venant principalement d'outre-mer. C'est une preuve de plus de la nécessité où se trouve la France de pratiquer une politique de solidarité économique avec les autres nations.

Comme les nations alliées ont admis elles aussi le principe du retour à la liberté des échanges (1),

cette identité de vues permet d'espérer qu'après la guerre les barrières douanières s'effaceront le plus rapidement possible au profit de la « politique de solidarité économique » internationale préconisée par M. Istel.

Qu'en sera-t-il cependant, dans un régime de libre échangeisme, de la question des prix qui s'est posée et se pose encore dans certains cas avec une acuité non négligeable?

On ne peut perdre de vue que la majeure partie des produits exportés par la Suisse est constituée par des marchandises de précision et de qualité, dans lesquelles la part du travail représente 25 à 85 p. 100 de la valeur du produit.

Or, l'ouvrier suisse a un niveau de vie élevé. Les prestations sociales, qu'on vante souvent à l'étranger, sont multiples et elles grèvent le prix de revient de charges dont souffrent parfois les possibilités d'exportation.

Cependant, il ne faudrait pas conclure trop vite que la Suisse n'est pas en mesure de lutter sur le marché des prix internationaux.

En effet, par rapport à août 1939, la hausse du coût de la vie ne représente à l'heure actuelle que 52 p. 100 en Suisse, tandis qu'elle est évaluée en France à 350 p. 100 selon les statistiques. L'augmentation des prix en France est donc sensiblement plus forte qu'en Suisse. Les écarts enregistrés au début de la guerre ont été amplement compensés par la suite au profit de la Suisse.

Quant à la qualité qui fait la réputation des produits suisses, elle bénéficie non seulement des recherches et mises au point de centaines de savants et d'ingénieurs, qui travaillent dans les laboratoires les plus modernes, mais également du fait que l'industrie suisse a eu la chance d'être préservée des destructions de toutes sortes et surtout d'avoir abordé le mois de septembre 1939 avec un matériel de premier choix, relativement récent et dont le renouvellement pourra attendre la fin des hostilités, si cela s'avère nécessaire (2).

(1) Les articles 3 à 5 de la Charte de l'Atlantique stipulent que tous les pays auront la faculté de s'approvisionner librement aux sources de matières premières.

(2) A titre de comparaison, le parc français des machines-outils pour métaux est évalué à 25.000 machines de plus de 50 ans, 35.000 machines de 40 à 50 ans, 80.000 machines de 30 à 40 ans, 230.000 machines de 20 à 30 ans, 100.000 machines de 10 à 20 ans et 80.000 machines de moins de 10 ans.

Quelques problèmes de l'après-guerre

Il est à présumer qu'après la guerre, la demande étrangère de biens de consommation et de production suisses sera très forte (1). Si cette demande a trait par exemple à des produits que la Suisse n'exporte pas en temps normal (matériaux ou pièces détachées pour la construction, articles d'ameublement), il conviendra, — comme ces branches ne sont en principe pas outillées pour l'exportation et que celle-ci ne revêtira qu'un caractère passager — de chercher à accroître la production, mais en évitant toute augmentation d'outillage ou de main-d'œuvre.

D'autre part, les bouleversements consécutifs à la guerre amèneront vraisemblablement la fermeture de certains marchés et leur remplacement par de nouveaux débouchés. Il sera donc nécessaire de procéder à des prospections et d'adapter l'organisation des ventes aux nouvelles conditions.

La capacité des acheteurs de payer comptant ou l'obligation de leur consentir des crédits peuvent influencer considérablement le volume des exportations. A la suite de pourparlers entre le Conseil fédéral, les industries exportatrices et les banques, il a été proposé de faire contribuer la garantie des risques à l'exportation, instituée par la loi fédérale du 6 avril 1939, au développement des ventes à l'étranger. Les mesures envisagées permettraient aux banques de financer les exportations sur une plus large base, si bien qu'on pourrait renoncer à créer un établissement de crédit spécialement chargé de cette tâche.

D'autres solutions pourraient aussi entrer en ligne de compte. Ainsi, pour pallier aux difficultés rencontrées par les exportations horlogères suisses dans les pays du bloc-dollar, la Confédération a autorisé la Banque Nationale Suisse à convertir en francs suisses 50 p. 100 de la valeur facturée en

dollars, les banques commerciales accordant simultanément, avec la garantie de la Confédération, un crédit de 40 p. 100. Le solde, soit 10 p. 100, reste seul à la charge de l'exportateur.

Des pourparlers sont en cours pour régler les placements des capitaux à l'étranger. Dès maintenant, les placements dépassant 10 millions de francs suisses sont soumis à l'autorisation de la Banque Nationale. Il serait désirable que les capitaux suisses à l'étranger contribuent encore davantage au développement des exportations.

La question des facilités à accorder à l'industrie pour les articles fabriqués d'avance et stockés en vue d'une exportation ultérieure présente certaines difficultés. Si l'entreprise produit sans avoir de commande d'un client étranger, elle ne peut faire supporter par les pouvoirs publics le risque encouru. Par contre, lorsque la commande a été effectivement passée et que les difficultés de transport ou d'autres raisons empêchent la livraison d'intervenir, les autorités fédérales sont prêtes à envisager l'octroi d'avances ou de garanties si la livraison peut bénéficier d'un contingent d'exportation.

Conclusion

On ne saurait assez dire combien la Suisse est désireuse de voir renaître les courants des échanges entre nations dans un régime de liberté aussi étendu que possible. Pour sa part, tant au point de vue prix que qualité, elle est prête à reprendre sa place. Ce faisant, non seulement elle donnera une nouvelle vie à sa propre économie, mais elle pourra surtout contribuer à la reconstruction des pays touchés par la guerre, conciliant ainsi les nécessités économiques avec les traditions humanitaires dont elle s'est toujours inspirée.

Jean-Pierre GRENIER.
Docteur en Droit.

(1) Voir à ce sujet le rapport du Conseil fédéral sur les mesures préparatoires prises en vue de la création de possibilités de travail, du 20 mai 1944, « Feuille Fédérale », 8 juin 1944, pages 439-441.